

EMPLOI, REVENU

Avis sur le programme à moyen terme 2004-2008

(Adoptés par l'Assemblée plénière du 18 décembre 2003 - CR du 18 février 2004 - n°36/D130)

1. Le Conseil marque son intérêt renouvelé pour un projet de **système cible d'information sur l'emploi, le chômage et les revenus**. Ce système doit permettre une souplesse d'adaptation en matière de sources statistiques, de grilles d'analyse, de concepts, de confrontation et d'utilisation conjointe des données pour suivre, dans les cinq ans à venir, l'évolution de la demande en provenance notamment du niveau européen et des niveaux territoriaux dans le cadre de la décentralisation.
Il encourage la poursuite des travaux engagés au cours du précédent moyen terme, en particulier sur la mesure statistique de la durée du travail, la connaissance des revenus non déclarés par des tiers (revenus non salariaux), la connaissance et le suivi des trois fonctions publiques, le suivi des politiques d'emploi.
2. Le Conseil souhaite voir se renforcer les collaborations entre services producteurs (Insee, DARES, DREES, DEP, DGAFP, CEE, CEREQ,...) afin de **mieux traiter les questions transversales** essentielles, notamment l'emploi et la formation, les revenus et les coûts, le fonctionnement du marché du travail et les évolutions démographiques, les relations inter-entreprises, les liens entre la formation, initiale ou continue, et l'emploi, l'évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle, la prospective des métiers et des compétences/qualifications, le vieillissement, les mobilités, les migrations, les carrières professionnelles, l'emploi public, les salaires et le coût du travail, les revenus d'activité et revenus des ménages, la précarité-pauvreté-exclusion,...
3. Le Conseil souligne la nécessité de progresser dans l'élaboration de **systèmes hiérarchisés d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs** pour répondre aux besoins croissants :
 - au niveau européen : indicateurs structurels ou de suivi des stratégies européennes pour l'emploi et contre l'exclusion avec le souci de comparabilité entre pays,
 - au niveau national, en particulier pour le suivi des objectifs de la future LOLF (missions Travail et Protection sociale),
 - au niveau infranational (région, département, zone d'emploi) de façon à améliorer la connaissance, au niveau régional et local, de l'emploi, des salaires et de la formation professionnelle ainsi que de l'appareil productif.
4. Le Conseil souligne la nécessité de **valoriser les investissements lourds** réalisés au cours du moyen terme écoulé (EEC, DADS, FQP,...) tout en continuant à rénover, voire à refondre, des outils vieillissants (EPURE, SIASP - système d'information sur les agents de l'Etat) et à **développer l'exploitation de nouvelles sources administratives**, fiscales et sociales, notamment en vue d'alléger la charge d'enquêtes.
5. Le Conseil renouvelle son soutien à l'**enquête emploi en continu** et souhaite voir stabiliser la méthodologie de recalage sur l'enquête des séries mensuelles de chômage BIT et diversifier les indicateurs infra-annuels permettant de mieux cerner les frontières du chômage : sous-emploi, chômeurs découragés,....
6. Le Conseil souhaite qu'un meilleur **suivi des salaires et de l'emploi** soit assuré au niveau local. Il suivra donc avec attention la mise en place de la nouvelle application de traitement des DADS et la rénovation de l'application Epure qui devraient constituer à l'avenir le socle du système d'information sur l'emploi et les salaires (sources de base pour Estel et Clap), à articuler avec le nouveau recensement de la population.
7. Le Conseil souhaite que des efforts soient poursuivis dans la **Fonction publique** afin de mieux connaître les **effectifs et les rémunérations**.

8. Le Conseil suivra avec attention la mise en place d'enquêtes étalées sur deux ans et traitant en alternance du **coût de la main d'œuvre** (ECMO en 2005 sur 2004 puis en 2008-2009 sur 2008) et de la **structure des salaires** (ESS en 2006-2007 sur 2006) afin de répondre au règlement cadre européen. Il souhaite que la mise à disposition de l'information sur l'ensemble des éléments de rémunération et sur la productivité soit améliorée.
9. Le Conseil suivra avec attention les travaux de **rénovation de la nomenclature PCS** sur le niveau détaillé à deux chiffres en lien avec l'évolution de la nomenclature sociale européenne (travailleurs non ou peu qualifiés).
10. Le Conseil souhaite la mise en place d'un système d'information sur l'**épargne salariale et les revenus non salariaux**.
11. Le Conseil appuie la mise en place de **panels ou enquêtes rétrospectives** permettant de réaliser des analyses longitudinales afin de mieux connaître les conditions d'insertion (pour les jeunes) ou de réinsertion (pour les chômeurs et les femmes ayant interrompu leur activité), mais aussi les conditions de sortie de la vie active (pour les plus de 50 ans) et, plus généralement les parcours et transitions « tout au long de la vie professionnelle ».
12. Le Conseil souhaite qu'une meilleure information soit disponible sur les emplois vacants, les difficultés de recrutement et, plus généralement, sur les **tensions sur le marché du travail** à horizon du moyen terme.

Avis sur 2004, première année du programme à moyen terme

1. Le Conseil rappelle son intérêt vis-à-vis de l'**enquête emploi en continu** dont les premiers résultats vont être publiés en 2003. Il souhaite que ce dispositif soit pleinement valorisé dans toutes ses potentialités, en particulier en ce qui concerne le suivi conjoncturel du marché du travail de même que les aspects structurels, traditionnellement décrits par l'enquête annuelle et ses volets complémentaires.
2. Le Conseil appuie également l'exploitation rénovée des **déclarations annuelles de données sociales** (DADS) et souhaite que les résultats 2002 issus de cette source puissent être largement diffusés et valorisés. Il encourage en outre le développement du projet Estel qui s'appuie fortement sur les déclarations annuelles associées aux données Urssaf et vise à répondre aux nombreuses demandes d'informations sur l'emploi au niveau local.
3. Le Conseil suivra avec attention le lancement du nouveau **projet de panel européen sur les ressources et les conditions de vie** (PRCV) qui comporte, pour la France, outre l'enquête longitudinale proprement dite, une enquête transversale dite ERCV qui doit démarrer en 2004. Il souhaite qu'une attention particulière soit portée à la comparabilité des données au niveau européen.
4. Le Conseil souhaite vivement que la Dares procède à une **évaluation des effets du dispositif PARE-PAP, notamment** à partir des enquêtes statistiques et des sources administratives de l'ANPE et de l'Unedic et, de même, apporte des éléments d'information sur les effets nets sur l'emploi et le chômage des contrats jeunes en entreprise mis en place à l'été 2002.
5. Le Conseil souligne l'importance de l'enquête SUMER permettant de renouveler l'information statistique sur le champ de la **santé et de la sécurité au travail**.

